

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des Juifs en Suisse

Deuxième Guerre mondiale: Aide aux réfugiés

En dépit d'une politique envers les réfugiés judéophobe, 22'500 persécutés parvinrent jusqu'en Suisse. Là les communautés juives ont appliqué les principes de la solidarité juive et se sont occupées de leurs coreligionnaires. A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la petite minorité que constituaient les juifs en Suisse se vit obligée de financer elle-même l'œuvre d'entraide juive, un fardeau qui lui fut imposé par l'Etat.

Aide. A l'instigation de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), un comité pour l'aide aux réfugiés juifs allemands fut mis sur pied à Zurich le lendemain du boycott des commerces juifs décrété en Allemagne le 1er avril 1933. Le siège de l'Association suisse des œuvres juives de secours (Verband Schweizerischer Armenpflegen, VSIA) se trouvait dans cette même ville, si bien que le comité central des comités d'aide aux réfugiés qu'il s'agissait de mettre sur pied en Suisse y établit aussi ses quartiers. Les communautés juives de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall créèrent des structures locales. Dès octobre 1934, le VSIA fut responsable de la gestion de toute l'aide aux réfugiés en Suisse, tandis que la FSCI se devait de réunir les fonds.

Financement. Si l'internement en Suisse de réfugiés militaires était soumis au droit international public, il n'existait aucun accord correspondant pour les réfugiés civils. Comme il leur était strictement interdit de gagner leur vie, les réfugiés ne pouvaient compter que sur leurs propres moyens ou sur les œuvres d'entraide suisses. Chapeautées par l'Office central suisse pour l'aide aux réfugiés (organisation faïtière créée en 1936 réunissant toutes les œuvres d'entraide suisses), ces œuvres d'entraide dépensèrent en tout 69,9 millions de francs pour l'aide aux réfugiés de 1933 à 1947. La tradition voulait qu'une œuvre d'entraide soutienne les réfugiés qui avaient la même orientation religieuse ou sociale qu'elle. C'est ainsi que les associations juives eurent à supporter la plus grande part des frais. Le VSIA, qui prit le nom de Verband Schweizerischer Jüdischer Flüchtlingshilfen (VSJF) dès 1943, dépensa en tout 46 millions de francs entre 1933 et 1947. L'American Jewish Joint Distribution Committee apporta sa contribution en assumant plus de la moitié de ces frais. Durant cette même période, la Confédération ne versa qu'un montant de 3,2 millions de francs à l'œuvre d'entraide juive.

Camps de travail. Les réfugiés juifs – appelés émigrants jusqu'en 1942 – étaient hébergés dans des camps gérés par le VSIA ou chez des particuliers. Dès le printemps 1940, les hommes aptes au travail furent internés dans les camps de travail créés par la Confédération, ce qui représentait un allègement financier pour les œuvres d'entraide privées. Comme la Suisse n'était qu'un pays de transit pour les réfugiés, il s'agissait d'organiser au plus vite la poursuite de la « migration ». Les œuvres d'entraide juives du pays et à l'étranger partageaient du principe que les réfugiés avaient plus de chance de poursuivre leur chemin s'ils se réorientaient professionnellement. Conformément à la répartition traditionnelle des rôles qui avait cours en ce temps-là, les femmes apprirent à devenir aide-ménagère, couturière ou jardinière d'enfant, les hommes tailleur, cordonnier ou agriculteur. Mais ces cours de réorientation constituaient surtout une occupation thérapeutique à vocation éducative, d'autant qu'il fut quasi impossible d'émigrer dès 1941, depuis l'entrée en guerre des Etats-Unis.

Les personnes qui s'étaient réfugiées en Suisse après août 1942 furent hébergées dans divers camps ouverts par la Confédération et dirigés par l'armée ou des civils. Il y avait en tout 105 camps et foyers administrés par des civils. Même si ces camps étaient entretenus par la Confédération, cette nouvelle donne représentait une charge logistique et financière supplémentaire pour le VSIA/VSJF. Les camps étaient répartis entre les comités d'aide aux réfugiés locaux. L'association était chargée de fournir les vêtements, le linge, et selon les camps, l'argent pour les congés, l'argent de poche ou les frais d'hospitalisation, et elle était responsable de l'assistance spirituelle de tous les réfugiés. En 1942, le VSIA s'occupa de près de 7'300 réfugiés juifs, et assista financièrement environ 2'200 personnes, de 14'700 réfugiés et 8'000 personnes un an plus tard.

Poursuite de la migration. Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'œuvre d'entraide eut pour tâche principale d'organiser le retour ou la poursuite de la migration des nombreux réfugiés qui vivaient parfois depuis plusieurs années en Suisse et qui ne savaient souvent pas où aller. La grande majorité des réfugiés et émigrants juifs devait avoir quitté la Suisse en 1953. Seule une petite minorité de 1500 personnes fut autorisée à y rester.

Noëmi Sibold, sibold@history.gess.ethz.ch

Références

Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale (éd.), La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme, Berne, 1999.

Simon Erlanger, « Nur ein Durchgangsland ». Arbeitslager und Internierungsheime für Flüchtlinge und Emigranten in der Schweiz 1940-1949, Zurich, 2006.

Jacques Picard, La Suisse et les Juifs 1933–1945. Antisémitisme suisse, défense du judaïsme, politique internationale envers les émigrants et les réfugiés, Lausanne, 2000 (Version originale allemande, Zurich 1994).

Noëmi Sibold, « Mit den Emigranten auf Gedeih und Verderb verbunden ». Die Flüchtlingshilfe der Israelitischen Gemeinde Basel in der Zeit des Nationalsozialismus, Contributions à l'histoire et à la culture des Juifs en Suisse, vol. 8, Zurich/Munich, 2002.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Caractéristiques démographiques des juifs de Suisse

Dans le recensement fédéral de 1900, effectué peu après la fondation de la FSCI, un peu plus de 18'000 personnes se déclaraient juives ; cent ans plus tard, en 2000, les juifs recensés étaient encore nettement plus de 17'000, ce qui représente une diminution de 3%. Dans le même laps de temps, l'ensemble de la population suisse avait toutefois augmenté de 94% et donc presque doublé. Comment expliquer cette différence étonnante dans l'évolution démographique ?

Nous devons d'abord attirer l'attention sur le fait que dans les périodes de 1910 à 1920, de 1930 à 1940 et de 1950 à 1970, il y eut d'importantes vagues d'immigration juive : des juifs d'Europe orientale durant la première période, avant tout des juifs d'Allemagne et d'Autriche durant la seconde, et des immigrés juifs venant des régions du Maghreb sous domination française durant la troisième période, qui s'installèrent presque exclusivement en Suisse romande. Avec cet afflux étalé sur toute la période, on aurait pu s'attendre à une croissance encore plus forte que celle de l'ensemble de la population.

Si nous présumons que la population juive en Suisse a suivi une évolution analogue à celle des autres ressortissants, nous aurions pu nous attendre à une population juive de quelque 50'000 habitants, compte tenu de l'immigration mentionnée ci-dessus. Où ont donc « disparu » les 32'000 personnes - comparativement aux quelques 18'000 enregistrées lors du recensement fédéral de 2000 ?

Nous pouvons d'abord partir du principe qu'environ 7'000 juifs suisses habitent alors en Israël, qu'ils y aient immigré eux-mêmes ou qu'il s'agisse de leurs descendants. Si nous prenons en compte les personnes qui ont émigré vers d'autres pays, le nombre de juifs ne vivant plus en Suisse devrait être de 12'000 environ. Ajouté aux juifs enregistrés lors du recensement, cela représente en gros 30'000 personnes juives.

Il nous manque toujours 20'000 juifs, par rapport à notre extrapolation de 50'000. Le nombre des hommes et des femmes qui ne déclarent pas leur judaïté lors du recensement ou qui se sont convertis à d'autres religions est probablement beaucoup trop faible pour expliquer cette lacune.

MARIAGES

Toutefois, si nous considérons la statistique des mariages mixtes au XXe siècle, il ressort clairement que cette différence est due aux juifs perdus parce qu'ils ont contracté un mariage mixte et à leurs descendants.

Le taux de mariages mixtes avec des non-juifs a passé de quelques pour cents à plus de 50% au fil du siècle, les partenaires juifs renonçant souvent d'emblée à leur identité, et le plus souvent les enfants issus de tels mariages ne sont plus juifs, que ce soit par choix personnel ou à cause des lois halachiques (lois religieuses).

L'augmentation sensible du partenariat sans mariage chez les personnes juives échappe aussi à la statistique officielle, si bien que le nombre publié de mariages mixtes perd de sa force. Nous devons donc nous limiter au nombre de mariages juifs, qui lui est fiable. Ceux-ci ont diminué de moitié ; ils ont passé, en l'espace de cinquante ans, d'une moyenne annuelle de

250 nouveaux mariages à 125. Cette baisse a des conséquences importantes sur le nombre de juifs en Suisse, de même que pour leur descendance.

PYRAMIDE DES AGES

Le taux de natalité extrêmement faible dans les années 1935 à 1945 pour des raisons bien compréhensibles, et sa forte augmentation peu après la Deuxième Guerre mondiale a longtemps influencé la pyramide des âges de la population juive. L'immigration a en partie corrigé cela. La minorité juive en Suisse se caractérise, comme la population dans son ensemble, par un vieillissement marqué.

A l'instar de la population non juive, on constate un net recul des naissances depuis les années 1990. Elles ont diminué de plus de 20%.

SUISSES ET ETRANGERS

Le nombre de citoyens suisses parmi les juifs a augmenté de manière continue durant tout le XXe siècle, passant de 34% seulement en 1910 à 79% en 2000. Il en ressort que les différentes vagues d'immigrés se sont fait naturaliser dès que possible.

En conséquence, la part des étrangers parmi les juifs, qui était de 21% en 2000, correspond assez exactement à la part des étrangers dans l'ensemble de la population.

39% des personnes juives vivent dans la partie francophone de la Suisse, ce qui constitue une nette surreprésentation par rapport à la population générale, parmi laquelle ce taux n'est que de 23%. C'est la conséquence nette de l'arrivée d'immigrés d'Afrique du Nord dans les années 1960-1970, qui se sont établis presque exclusivement en Suisse romande.

MEMBRES DE LA FSCI

Parmi les 17'000 personnes juives déclarées environ, la majorité fait partie des 17 communautés membres de la FSCI ; entre 2'500 et 3'000 personnes juives appartiennent à d'autres communautés juives, harédimes (ultra-orthodoxes) ou libérales, et le reste se reconnaissent comme juifs, mais ne font partie d'aucune communauté ; une grande partie d'entre eux sont des Israéliens vivant ici.

Ralph Weill, r.weill@konso.ch

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Endingen et Lengnau – Le « berceau » du judaïsme suisse

Du XVIIe au XIXe siècle, les deux villages d'Endingen et de Lengnau, situés dans la vallée de la Surb, à 30 km de Zurich, étaient les deux seules localités de Suisse où des personnes juives avaient le droit de s'installer durablement et de former des communautés.

« **Des protégés étrangers** ». En ce temps-là, les deux villages faisaient partie du comté de Baden, un pays sujet de la Confédération, administré par un bailli fédéral. Le bailli et les délégués à la Diète avaient intérêt à ce que des juifs s'installent là, car ils pouvaient encaisser auprès d'eux des impôts, des redevances et des taxes pour des sauf-conduits. Les juifs du Surbtal devaient renouveler leur autorisation de séjour tous les 16 ans. Cette autorisation consistait en une lettre de protection qui définissait les conditions d'établissement et le mode de relation avec leur environnement non juif. Les juifs de la vallée de la Surb étaient très limités dans leurs activités professionnelles et sociales, ils étaient de simples « protégés étrangers » qui n'avaient pas le droit d'exercer une activité artisanale, ni de posséder de terres, ni de devenir paysans. Ils ne pouvaient se livrer qu'à des activités commerciales et se rendre sur des marchés. La plupart étaient très pauvres et gagnaient leur modeste vie en faisant commerce de toiles, de passements, de peaux et de fourrures, ils étaient marchands ambulants, colporteurs et fripiers. Les rares familles nanties faisaient commerce de chevaux et de bétail. Quelques personnes faisaient aussi les intermédiaires pour la vente et l'achat d'immeubles ou prêtaient de l'argent. Les juifs n'avaient pas le droit de posséder des maisons, le nombre de logements était limité, juifs et chrétiens n'avaient pas le droit de vivre sous le même toit. Une solution pragmatique consistait à construire des maisons avec deux entrées adjacentes, l'une pour les chrétiens, l'autre pour les juifs.

Autonomie. En revanche, les juifs qui habitaient ces villages jouissaient d'une grande autonomie pour tout ce qui touchait à la religion et la vie communautaire. Les autorités ne se mêlaient pas de leurs affaires internes. L'assemblée de la communauté élisait un comité, un caissier et les personnes préposées à assumer d'autres fonctions. Le rabbin exerçait la justice civile selon le droit juif. Ainsi, sa fonction ne s'arrêtait pas au culte et à la religion, il était aussi notaire et officier d'état civil. Cette autonomie ne conférait pas seulement des droits, mais aussi des devoirs: les communautés juives devaient s'occuper elles-mêmes de leurs pauvres et de leurs orphelins, du culte et de l'école.

Synagogues. En 1750, les juifs de la vallée de la Surb eurent le droit de construire une synagogue à Lengnau et d'ouvrir un cimetière à mi-chemin entre Endingen et Lengnau. En 1764, ils reçurent aussi l'autorisation de construire une synagogue à Endingen. Avec cela, ils disposaient de l'infrastructure nécessaire au développement d'une vie communautaire juive.

Emigration. Forte de 20 ménages vers 1634, la population juive des deux villages augmenta pour atteindre 1000 personnes en 1850 à Endingen et 500 à Lengnau (soit respectivement la moitié et le tiers de la population villageoise). C'est aussi à cette époque que furent construites les synagogues qui se trouvent toujours dans ces villages. Une fois l'égalité acquise (sur le plan fédéral en 1866, dans le canton d'Argovie en 1879), les habitants juifs de la vallée de la Surb ne tardèrent pas à émigrer. Aujourd'hui, moins de 30 personnes juives y vivent.

Le yiddish du Surbtal. Les juifs de la vallée de la Surb se parlaient et s'écrivaient en yiddish, un idiome qui fait partie des dialectes yiddish occidentaux, avec le yiddish alsacien. Il n'y a pratiquement plus personne qui parle ce dialecte aujourd'hui.

Bien des familles juives aujourd'hui établies en Suisse sont originaires ou bourgeoises d'Endingen ou de Lengnau. Les Bernheim, Bloch, Bollag, Braunschweig, Dreifuss, Gideon, Guggenheim, Meyer, Moos, Oppenheim, Schlesinger, Weil et Wyler figurent parmi les noms les plus connus. Au chapitre des personnalités, il faut citer le peintre Varlin (Willi Guggenheim), l'écrivain Kurt Guggenheim, le producteur de films William Wyler, les Guggenheim, qui ont quitté Lengnau pour les Etats-Unis, et l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss.

Depuis 2009, il existe un parcours culturel juif balisé à travers les villages d'Endingen et de Lengnau, équipé de 21 panneaux informatifs, qui mène les visiteurs jusqu'aux bâtiments témoignant de la présence juive dans cette région.

Ralph Weingarten, weingarten@sunrise.ch

Références

Edith Hunziker, Ralph Weingarten, Die Synagogen von Lengnau und Endingen und der jüdische Friedhof. Schweizerischer Kunstführer, série 78, nos 771-772.

Jüdisches Kulturgut in und aus Endingen und Lengnau. Heidelberg, 2008.

Dépliant : Jüdischer Kulturweg Endingen-Lengnau. Aargauer Heimatschutz, 2009.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des juifs en Suisse

Entre-deux-guerres (1918-1939): l'Ueberfremdung, une doctrine antisémite suisse

La notion d'« Überfremdung », traduite tantôt par « surpopulation », tantôt par « infiltration étrangère », est un des slogans les plus efficaces du langage politique suisse du XXe siècle. Le discours sur la « surpopulation étrangère » a exercé une grande influence sur la politique envers les étrangers en général, et sur la politique envers les réfugiés pendant la Deuxième Guerre mondiale en particulier. Cette notion connut une évolution décisive après la Première Guerre mondiale, lorsque la « lutte contre la surpopulation étrangère » s'est focalisée sur l'immigration et l'intégration de personnes juives.

Origine du concept. Face à l'augmentation rapide de la proportion d'étrangers en Suisse à la fin du dernier tiers du XIXe siècle, Carl Alfred Schmid, secrétaire des pauvres du canton de Zurich, publia une petite brochure en 1900 pour mettre en garde contre l'« Überfremdung » de la Suisse. Schmid partait du principe que l'autonomie nationale était menacée par une immigration en augmentation, et que les Suisses risquaient d'être minoritaires dans leur propre pays. Les thèses de Schmid n'eurent que peu d'écho jusqu'à la Première Guerre. Mais avec ce néologisme, il avait fabriqué un slogan auquel divers cercles politiques ne cessèrent de se référer pour affirmer leur identité culturelle et nationale. Pour qualifier ce qui relie les défenseurs de l'idéologie de la surpopulation étrangère, on peut parler de vision antilibérale, mais parfois aussi antimoderniste. « La lutte contre la surpopulation étrangère » a connu deux temps forts: l'entre-deux-guerres et les années 1965-1977. La première de ces deux phases est dominée par l'action de la police des étrangers, une institution créée durant la Première Guerre.

Politique défensive. Le jeu des considérations policières économiques et démographiques fit de l'« Überfremdung » le terme-clé d'une politique défensive après 1918. Les autorités cherchaient avant tout à limiter fortement l'immigration et à contrôler celle-ci par une « sélection qualitative ». Cette politique ouvrit la porte à des discours et des pratiques discriminatoires et en particulier antisémites. Dans l'entre-deux-guerres, ce sont avant tout des juives et des juifs étrangers qui furent touchés par cette politique défensive, même s'ils constituaient alors un tout petit groupe au sein de la population étrangère. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, la police des étrangers demanda aux services cantonaux de ne pas laisser entrer en Suisse des Juifs d'Europe orientale pour éviter une « surpopulation étrangère ». Le même argument fut utilisé au Département fédéral de justice et police (DFJP), par le bureau fédéral des naturalisations pour exiger dès 1926, une durée de séjour probatoire en Suisse plus longue de la part des Juifs orientaux que celle exigée de la part des autres candidats. Les autorités qualifièrent les Juifs d'Europe orientale d'« éléments indésirables ».

Contre les réfugiés juifs. La loi concernant le séjour et l'établissement des étrangers de 1931 donna enfin aux représentants des autorités la base légale pour lutter contre la « surpopulation étrangère ». Cette loi servit en outre de base légale à la politique envers les réfugiés qui fut appliquée après 1933. Si le discours sur la « surpopulation étrangère » avait déterminé la politique d'établissement et de naturalisation avant 1933, il influença la politique antisémite envers les réfugiés après 1933. Après la prise du pouvoir national-socialiste en Allemagne en 1933 et pendant la Deuxième Guerre mondiale, la « lutte contre la surpopulation étrangère » continua à présider à l'action de la police des étrangers. Du fait de la guerre, les poncifs de « cette lutte contre l'infiltration étrangère », qui avaient touché surtout les immigrants jusque-là, se déplacèrent pour se focaliser sur les réfugiés. La politique envers les étrangers reposait

principalement entre les mains de personnes qui se prenaient pour l'avant-garde de la lutte contre l'infiltration étrangère depuis la fin de la Première Guerre mondiale. La marginalisation et l'exclusion d'« éléments indésirables » se poursuivirent en écartant les réfugiés «indésirables».

Le concept d'« Ueberfremdung » des années 1918 à 1945 ne fut guère contesté à cette époque-là, ni plus tard non plus, parce qu'il s'intégrait parfaitement au mouvement politico-culturel de la « défense spirituelle du pays ». « Défense spirituelle » du pays et « lutte contre la surpopulation étrangère » étaient des concepts censés protéger la Suisse. Toutefois, si la « défense spirituelle » avait pour but de renforcer les traditions suisses et la lutte contre le fascisme, le national-socialisme et le communisme, la « lutte contre la surpopulation étrangère » visait surtout les immigrants et les réfugiés juifs jusque dans l'immédiat après-guerre.

Patrick Kury patrick.kury@hist.unibe.ch

Références

Aron Kamis-Müller, Antisemitismus in der Schweiz, 1900–1930, Zurich, 1990.

Patrick Kury, Über Fremde reden, Überfremdungsdiskurs und Ausgrenzung in der Schweiz 1900–1945, Zurich, 2003.

Uriel Gast, Von der Kontrolle zur Abwehr, Die eidgenössische Fremdenpolizei im Spannungsfeld von Politik und Wirtschaft 1915–1933, Zurich, 1997.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

L'anneau avec la menorah trouvé à Augusta Raurica

Trouvaille archéologique. Le 27 juin 2001, lors de fouilles effectuées à Kaiseraugst (canton d'Argovie), dans le faubourg sud-ouest du castrum Rauracense du Bas-Empire, fut mise au jour une bague à l'anneau abîmé, ornée d'un cachet circulaire portant la marque de la menorah (chandelier à sept branches du temple de Jérusalem) flanquée d'un lulav (branche de palmier) à droite¹ et d'un etrog (cédrot) à gauche, deux symboles de la fête des Cabanes. L'anneau est en laiton. La bague date du IV^e siècle de l'ère actuelle.

Symboles juifs. Pendant des siècles, les artisans d'art juifs furent réticents à représenter des objets sacrés. Un changement radical s'opère au IV^e siècle, en réaction à la propagation du christianisme et de ses symboles. La représentation de la menorah en particulier, mais aussi d'autres symboles juifs devient courante. Parmi toutes les raisons invoquées pour expliquer la diffusion du symbole de la menorah à la fin de l'Antiquité, il faut mettre en avant la pensée messianique et le besoin de se démarquer du christianisme.

Une présence juive à l'époque romaine? Cette bague a déjà été présentée comme « la plus ancienne trouvaille juive faite en Suisse à ce jour » ou comme « le plus vieux témoignage du judaïsme en Suisse ». C'est vrai, dans la mesure où nous disposons, avec cette bague, d'une première indication indéniable de la présence de juifs ou d'une personne juive sur le territoire de la Suisse actuelle. Mais on a trouvé en Suisse des pièces de monnaie frappées en Judée, qui sont des objets antérieurs à l'anneau de la menorah. Toutefois, les deux pièces de monnaie provenant de Martigny et d'Augst n'ont pas forcément été apportées par des coreligionnaires, elles peuvent très bien nous être parvenues par le truchement de militaires ayant été en faction en Palestine. La frappe commémorant le premier soulèvement de juifs des années 67/68 de l'ère actuelle, trouvée à Martigny, qui comporte l'inscription en hébreu « Liberté pour Sion » constitue même un témoignage particulièrement remarquable du judaïsme ; contrairement à la pièce de bronze frappée par le roi Agrippa II à l'effigie de Domitien, trouvée à Augst, datée de 85/86, qui ne se distingue pas beaucoup d'une frappe ordinaire de cet empereur romain.

On ignore qui a pu porter cette bague. On ne peut que spéculer sur la présence éventuelle d'un voyageur juif appartenant à la communauté juive de Cologne ou à celle de Trèves, ou encore celle d'un marchand juif venant de là ; et, pour autant qu'elle ait été portée par une femme, se demander si elle atteste la présence d'une famille juive qui se serait établie aux portes du castrum Rauracense. Pour supposer la présence d'une communauté juive dans la Kaiseraugst du Bas-Empire, il faudrait d'autres trouvailles, ou mieux encore, la découverte de l'esquisse d'une synagogue, comme le plan considéré comme plausible trouvé à Cologne. La provenance du ou de la propriétaire de la bague reste également inconnue. La disposition des trois symboles peut être mise en parallèle avec des objets découverts en Italie, et l'importance de la communauté juive dans ce pays, qui dépasse largement celle de la ville de Rome, rend plausible l'hypothèse d'une provenance italienne.

Ludwig Berger, ludwig.berger@unibas.ch

¹ Selon Yvette Mottier, le symbole de droite, difficile à identifier, n'est pas un lulav, mais un chofar ; toutefois après avoir pesé tous les arguments, je me sens en droit d'en rester à l'ancienne interprétation. (voir bibl.).

Références

Ludwig Berger (éd.), avec des contributions de Bruno W. Häuptli, Thomas Hufschmid, Franziska Lengsfeld, Urs Müller, Kurt Paulus et Verena Vogel Müller; Der Menora-Ring von Kaiseraugst. Jüdische Zeugnisse römischer Zeit zwischen Britannien und Pannonien. Forschungen in Augst, vol 36, Augst, 2005.

Yvette Mottier, « Der Menora-Ring von Kaiseraugst. Zur Ikonographie », in Helvetia archaeologica, 148, 2006, p. 135-146.

Ludwig Berger, Lulav oder Schofar ? Nachlese zum Menora-Ring aus Kaiseraugst. A paraître dans la Festschrift pour Stefanie Martin-Kilcher, probablement en 2010 ou en 2011 comme 47e volume de la série Antiqua, Bâle.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

La vie juive à la campagne: le nord-ouest de la Suisse aux XVIe et XVIIe siècles

Depuis le XVIe siècle, la présence juive prend diverses formes dans les régions rurales du nord-ouest de la Suisse. De petits groupes de juifs contraints à la mobilité coexistent avec des colonies stables, qui ont pu constituer des communautés. A la différence des communautés d'Endingen et de Lengnau, dans le Surbtal argovien, elles n'ont pas survécu à la fin de l'Ancien Régime.

Les juifs de la campagne. Dans la partie germanophone de la principauté épiscopale de Bâle, qui fait aujourd'hui partie du demi-canton de Bâle-Campagne, mais qui était alors territoire impérial, des juifs ont vécu dans plusieurs communes rurales entre 1567 et 1694 : à Allschwil (de 1567 à 1612 environ, et après 1660 jusqu'à leur expulsion en 1694), à Zwingen (de 1573 à 1580), à Röschenz (en 1574), à Blauen (en 1577), à Arlesheim (de 1580 à 1612 environ, et après 1660 jusqu'à leur expulsion en 1678), à Oberwil et à Schönenbuch (après 1660 jusqu'à leur expulsion en 1694). Enfin, des juifs ont habité de manière ininterrompue la bourgade soleuroise de Dornach, à proximité immédiate de ces localités, de 1657 jusqu'à leur expulsion en 1736.

Des origines mal connues. Les raisons qui présidaient à l'arrivée des juifs sont souvent mal connues. Tantôt ils étaient expulsés d'autres territoires, tantôt ils fuyaient des situations de guerre ou allaient généralement chercher ailleurs des conditions de vie plus favorables ; mais les relations familiales jouent aussi un rôle important dans l'immigration et les déplacements d'une localité à l'autre sur un même territoire. Dans la principauté épiscopale, des lettres de protection d'une durée limitée dictaient les conditions juridiques et économiques de l'accueil, mais non les conditions religieuses. A Soleure, les juifs payaient régulièrement des taxes, mais pour cette ville, il n'existe pas de disposition comparable aux lettres de protection. Aucune des deux seigneuries territoriales n'a suivi une politique d'immigration systématique. La naissance de colonies juives semble bien plus résulter d'une coopération entre les juifs nouveaux venus et des communautés prêtes à les accueillir. Le peu d'influence des autorités s'explique par le fait que celles-ci ne faisaient souvent qu'entériner ce que les communautés où des juifs étaient hébergés avaient déjà décidé (si ce n'est formellement, du moins dans les faits). L'action des autorités était en revanche déterminante lorsque les juifs étaient expulsés et leur habitat détruit.

La création de communautés. La plupart des colonies étaient petites et éphémères, mais à Allschwil et à Dornach, il y a eu temporairement des communautés suffisamment grandes pour célébrer le service religieux sans l'apport d'hôtes venus d'ailleurs. Allschwil ou vivaient près de 120 personnes juives vers 1690, était probablement la plus grande colonie juive de la région. (Hegenheim, la communauté juive la plus importante en nombre de l'Alsace voisine, comptait 14 familles en 1689, Allschwil 17 ou 18 en 1690.) Les juifs d'Allschwil formaient un petit quart de la population villageoise et constituaient une minorité non négligeable. Allschwil était en outre la seule communauté à avoir engagé un rabbin, du moins momentanément. En 1736, environ 55 personnes juives vivaient à Dornach, et constituaient en gros dix pour cent de la population. Le seul cimetière juif de la région se trouvait à Zwingen entre 1573 et 1673, sans que des juifs aient vécu de manière continue dans ce village durant toute cette période pour autant.

Les liens supra communautaires. La présence juive dans le nord-ouest de la Suisse a pris diverses formes : de toutes petites collectivités y côtoyaient des communautés plus stables et

plus durables. Mais cette manière de vivre souvent isolée est sous-tendue par les liens tissés d'une localité à l'autre. Ce sont eux qui ont permis de mettre en place des structures institutionnelles, comme par exemple une juridiction juive. Fait remarquable : cette organisation supra communautaire ne s'arrêtait pas aux frontières territoriales.

Anna C. Fridrich, a.c.fridrich@web.de

Références

Anna C. Fridrich, « Zur Entstehung von Landjudengemeinden im Nordwesten der heutigen schweizerischen Eidgenossenschaft (16.–18. Jahrhundert) », in Rolf Kiessling, Peter Rauscher, Stefan Rohrbacher, Barbara Staudinger (ed.), Räume und Wege. Jüdische Geschichte im Alten Reich 1300–1800, Akademie Verlag, Berlin 2007, p. 23-45.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des juifs en Suisse

L'émancipation (1798-1874)

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la population juive était de nouveau en augmentation dans presque toute l'Europe occidentale, les juifs étaient tolérés en bien des endroits en raison de la récente politique mercantiliste des Etats. Il n'en fut pas de même en Suisse, où l'idée de tolérance n'avait pas pris corps. Le changement ne vint qu'avec l'occupation française, en 1798. Mais même alors, l'égalité ne fut accordée qu'aux juifs français, en majorité alsaciens, arrivés avec les occupants en tant que citoyens français. Ce sont ces juifs-là qui fondèrent de nouvelles communautés dans les villes comme Berne, Genève et Bâle, où il était interdit aux juifs de s'établir depuis le XV^e siècle.

La République helvétique: Sous l'occupation française, des réformateurs suisses essayèrent de rallier le Parlement, qui siégeait à Aarau, à l'émancipation des juifs suisses, mais ils n'y parvinrent pas. L'égalité était considérée comme une mesure dictée par une autorité étrangère. En instaurant la République helvétique, les Français avaient déjà imposé la mise en place d'un Etat centralisé et moderne, ce qui ne fut guère apprécié et perçu comme contraire à d'anciennes libertés suisses. Dans ce contexte, l'affrontement politique entre partisans et adversaires de la République helvétique d'inspiration française se cristallisa sur l'émancipation des juifs, malgré le petit nombre de juifs vivant en Suisse.

« **La guerre des Pruneaux (Zwetschgenkrieg)** » : En 1802, la population finit par se révolter et elle se retourna contre les juifs. Les deux villages juifs d'Endingen et de Lengnau furent saccagés par la populace. Les Français cédèrent à la violence populaire. Napoléon n'avait pas assez de troupes pour pacifier le pays et il avait besoin de régiments suisses pour ses campagnes militaires. En 1803, il imposa une convention politique, appelée Acte de Médiation, réintroduisant, pour l'essentiel, l'ancien système décentralisé de la Suisse. Par la suite, les Français contrôlèrent indirectement leur Etat satellite. L'égalité des juifs n'était plus à l'ordre du jour. Quelques juifs français continuèrent à bénéficier plus ou moins de tous les droits, en tant que citoyens français.

La Restauration: Après l'ultime défaite de Napoléon et la réorganisation d'une Europe restaurée au congrès de Vienne en 1815, les conservateurs suisses essayèrent de chasser les juifs français établis dans le pays depuis 1798. Même si le nombre des juifs « étrangers » diminua de manière significative entre 1815 et 1847, beaucoup d'entre eux tinrent bon. Les juifs étrangers, français pour la plupart, bénéficiaient de la protection diplomatique de la France. Les Etats-Unis intervinrent aussi à partir des années 1840, et prirent des mesures diplomatiques pour protéger les citoyens juifs américains venus en Suisse pour des raisons commerciales et qui se trouvaient désormais exposés à la discrimination.

L'Etat fédéral: En 1847, la guerre du Sonderbund opposant les villes libérales, protestantes, acquises à la modernité, aux cantons catholiques conservateurs des régions rurales se termina par l'accession au pouvoir des forces libérales. Leur principale formation politique, le parti radical démocratique (PRD), créa la Suisse fédéraliste moderne en 1848 et domina la vie politique pendant plus d'un siècle. Il posa les fondements de la Suisse urbaine moderne et fit de ce pays une nation industrielle, commerciale et bancaire. Si la victoire des modernisateurs mit un terme aux agissements de ceux qui voulaient chasser les juifs, elle n'apporta pas automatiquement l'égalité à ces derniers.

Pour les juifs, le nouvel Etat libéral fondé en 1848 fut une déception. La Constitution de 1848 réserva l'égalité des droits aux chrétiens. Les juifs ne pouvaient jouir de la liberté de religion, de commerce ou d'établissement, même si les règles en vigueur furent assouplies et que les juifs d'Endingen et de Lengnau par exemple obtinrent le droit de s'établir à Baden et à Zurich. L'émancipation fut repoussée à plus tard surtout à cause de la résistance de la population. La mise en place d'une structure étatique d'inspiration radicale-démocratique – basée sur une organisation de bas en haut, à partir d'entités communales autonomes dans de nombreux domaines, jusqu'à une autorité centrale relativement faible, en passant par des cantons jouissant d'une certaine souveraineté – reflète cette sensibilité aux résistances qui se manifestèrent alors au sein de la population.

La pression étrangère: Il fallut des interventions extérieures pour que les choses changent. En 1868, les Etats-Unis, la France, la Hollande et l'Angleterre durent exercer des pressions sur la Suisse pour que les juifs obtiennent l'égalité des droits. Craignant pour ses relations commerciales, la Suisse céda. Toutefois, il fallut encore attendre des années jusqu'à l'acceptation, par le peuple, en 1874, d'une constitution révisée garantissant aux juifs l'égalité des droits, y compris la liberté de religion et d'établissement.

Simon Erlanger, simonerlanger@magnet.ch

Références

Gabrielle Rosenstein (éd.) et al., Vie et culture juives en Suisse - 100 ans Fédération suisse des communautés israélites, 2004.

Heiko Haumann (éd.), Acht Jahrhunderte Juden in Basel, 200 Jahre Israelitische Gemeinde Basel, Bâle, 2005.

Augusta Weldler-Steinberg, Geschichte der Juden in der Schweiz vom 16. Jahrhundert bis nach der Emanzipation, vol I et II, Zurich, 1966.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

L'immigration des séfarades en Suisse

La Suisse n'est pas traditionnellement une destination privilégiée par les séfaradim. Quels sont les événements historiques qui ont fait que les séfarades cherchent refuge en Suisse ? Et d'abord qu'est-ce que les séfarades ?

a) Essai de définition

La distinction ashkénaze-séfarade date du Moyen-Age et s'appuie sur la lecture traditionnelle d'un verset du prophète Ovadia (Abdias 1, 20) « Et les exilés de cette légion d'enfants d'Israël, répandus depuis Canaan jusqu'à Sarefat, et les exilés de Jérusalem, répandus dans Séfarad, posséderont les villes du Midi. » Cette vision médiévale reste un fait de mentalité qui a été entretenu par la transmission orale et véhiculé par l'exégèse rabbinique.

Étymologiquement, le terme hébraïque « séfarade » désigne l'Espagne et, par extension, les juifs qui s'y sont installés après la destruction du second Temple, alors qu'« ashkénaze » désigne l'Allemagne et, par extension les juifs d'Europe centrale et orientale. « Séfarade » et « ashkénaze » sont les deux grands ensembles (bipolaires et/ou complémentaires) qui constituent le peuple juif. Comment peut-on expliquer cette ironie de l'histoire : les deux composantes du peuple juif se sont identifiées aux nations qui les ont le plus opprimées au cours des siècles ?

Il n'en demeure pas moins que c'est à l'Espagne que se rattache l'identité séfarade depuis l'Expulsion des juifs en 1492 d'Espagne et en 1497 du Portugal. Ceux qui ont choisi de rester se sont exposés aux tribunaux de l'Inquisition et à la persécution. Ceux qui se sont exilés ont fait du judaïsme plus qu'une religion : une véritable profession de foi. Ils l'ont affirmé par tout leur être, ils continueront cependant de se distinguer des autres juifs en faisant appel à la culture hispanique, par l'usage du judéo-espagnol et par leur attachement à l'Ibérie mythique. Ils deviennent alors, selon l'expression d'Angel Pulido, des « Espagnols sans patrie ».

A côté de cette définition restreinte, il y a une définition beaucoup plus large qui consiste à établir que les séfarades sont les juifs qui ont vécu leur exil en terre d'Islam alors que les ashkénazes ont tenté de vivre leur exil en terre chrétienne.

b) Historique brevissime

Ce sont d'abord les juifs des Balkans, lointains descendants de ces expulsés d'Espagne, qui, au tournant du 20^e siècle viennent renforcer les communautés ashkénazes de Romandie, en fondant l'embryon du premier centre séfarade de Suisse, bientôt suivis par leurs coreligionnaires de Turquie et de Grèce. Les représentants de ces judaïcités-là, « ces juifs du soleil et de la bonne humeur éloquente et chevaleresque, ces juifs de la mer et des manières élégantes, descendants des juifs d'Espagne à cheval qui furent vêtus de soie et portèrent dagues, rubans, roses et épées... » ces juifs donc, ainsi décrits par Albert Cohen dans *Mangeclous*, ont apporté dans leurs bagages couleurs et gaité.

Sur cette racine se grefferont un nombre substantiel de juifs du Moyen-Orient – notamment d'Égypte et de Syrie – qui en ont été expulsés après la campagne du Sinaï, en 1956. Comme leurs frères d'Afrique du Nord, principalement du Maroc, ils ont été contraints de quitter leurs terres natales suite à la décolonisation, au nationalisme ambiant qui laissait de moins en moins de place aux juifs et aux retombées du conflit du Proche-Orient. Ce sont les mêmes raisons qui

ont poussé les derniers juifs à fuir, qui le Liban dans le milieu des années 70, qui l'Iran khomeyniste et de trouver refuge dans cet havre de paix qu'est la Suisse. (Il convient malgré tout de préciser que les juifs du Maroc installés en Suisse sont venus dans leur quasi majorité par la filière de l'ORT qui leur offrait une formation professionnelle de technicien supérieur).

Cet apport en ressources humaines a permis non seulement de diversifier l'échantillon communautaire romand mais aussi de dynamiser des institutions moribondes, voire d'en créer de nouvelles (ce qui n'a pas toujours été bien apprécié !), en bousculant certaines pesanteurs sociologiques par l'introduction de la spontanéité, de l'hospitalité, de la convivialité, de la fidélité aux traditions et aux valeurs du judaïsme et surtout de la joie de vivre sa judéité. Cette « extravagance » n'a pas toujours été comprise, et encore moins appréciée à sa juste valeur, les séfarades refusant de dissimuler leur identité juive sous les horipeaux de la « civilisation ».

David Banon, davidbanon@gmail.com

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Les Juifs en Suisse : de l'exclusion à l'intégration

Débuts. Des artisans et des commerçants juifs sont probablement venus en Suisse à l'époque romaine déjà. A l'exception de l'anneau avec la menorah trouvé à Augusta Raurica (voir feuille d'information « factsheet ») il n'existe aucun document historique ou archéologique attestant une présence juive à ce moment-là. En aval du Rhin, à Trèves et à Cologne, l'existence de communautés juives est avérée au IV^e siècle, ce qui laisse penser qu'il y avait aussi des juifs sur le territoire de la future Confédération suisse.

Moyen Age : prêteurs et boucs émissaires. La présence juive est attestée dans beaucoup de villes suisses depuis le XIII^e et le XIV^e siècle. Des juifs y vivent jusqu'au XV^e siècle. Comme partout en Europe, ils sont soumis à des règles spécifiques discriminatoires. Sur ordre du pape et des autorités locales, ils doivent notamment porter un signe distinctif et n'ont pas le droit d'exercer la profession d'artisan, de commerçant ou de paysan. Les juifs sont tenus, par les autorités, de prêter de l'argent contre des intérêts, des gages et des garanties et ils sont considérés comme des boucs émissaires et rendus responsables de tous les malheurs. Durant la peste de 1348/1349, de nombreux juifs sont torturés, chassés ou mis à mort. Lorsque le pape assouplit l'interdiction des prêts à intérêt pour les chrétiens, les juifs, devenus « inutiles », sont également chassés de Suisse au XV^e siècle.

XV^e-XIX^e siècles : villages juifs. Des commerçants juifs sont autorisés à fréquenter les marchés en Suisse, mais ils peuvent s'installer uniquement dans des régions marginales, comme par exemple à Dorneck, qui fait partie de l'évêché de Bâle, et dès le XVII^e siècle, dans le Surbtal, qui fait alors partie du comté de Baden. En tant que bailliage commun, le comté de Baden ne constitue pas formellement un canton, c'est une région administrée par l'ensemble des cantons. L'établissement des juifs se limite finalement aux deux « villages juifs » d'Endingen et de Lengnau situés à l'est de Baden, dans l'actuel canton d'Argovie (AG). C'est là que les juifs s'installent durablement et forment des communautés. Ils doivent acheter leur permis de séjour auprès du bailli fédéral. Ils continuent à être exclus de l'artisanat et de la paysannerie. Mis à part quelques marchands de bestiaux et de chevaux, la plupart vivent une vie misérable de petits commerçants ou de colporteurs. En revanche, ils sont libres de pratiquer leur religion, de construire des synagogues et d'aménager un cimetière. En 1850, les deux villages comptent environ 1'500 personnes juives.

XIX^e siècle : émancipation et présence juive moderne en Suisse. Ni la République helvétique de 1798 ni l'Etat fédéral moderne de 1848 n'apportent à la population juive de Suisse l'égalité tant attendue. Ce n'est qu'avec les révisions constitutionnelles de 1866 et de 1874 que les citoyens juifs obtiennent les mêmes droits et devoirs que leurs concitoyens chrétiens. Pour la première fois, ils sont autorisés à choisir librement leur lieu de résidence et leur profession, sans être soumis à des prescriptions discriminatoires. Des communautés juives se créent dans près de vingt communes. Les juifs s'intègrent rapidement et volontiers à la vie de tous les jours. A partir du noyau des juifs établis de longue date dans les villages d'Endingen et de Lengnau, la population juive augmente pour atteindre environ 20'000 personnes jusqu'à la Première Guerre mondiale, du fait de l'immigration en provenance des pays voisins et d'Europe orientale.

1920-1945 : insécurité et menace. Les juifs suisses sont menacés par l'antisémitisme qui sévit dans le pays et alentour, et la politique d'asile hostile aux réfugiés juifs menée par les autorités les inquiète. Alors que le nombre de réfugiés juifs se trouvant en Suisse ne dépasse guère 22'500, les autorités prétendent que « la barque est pleine ». En dépit des protestations émises

par les églises, des hommes politiques et une partie de la population, les demandeurs d'asile sont refoulés et envoyés vers la mort en toute connaissance de cause. De 1933 à 1945, les juifs suisses luttent contre l'antisémitisme et s'occupent du sort des réfugiés, dont ils doivent longtemps se charger seuls, sur ordre des autorités.

Depuis 1945 : consolidation et poursuite de l'intégration. La période après la Deuxième Guerre mondiale est marquée par un essor économique et d'importantes mutations sociales. Dans le cadre de cette évolution générale, qui débouche sur une Suisse pluraliste et une plus grande tolérance envers les minorités, les juifs suisses deviennent une minorité reconnue et bien intégrée. Dans les cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Saint-Gall et Zurich, les communautés sont reconnues par les pouvoirs publics. Le judaïsme suisse se diversifie encore avec l'arrivée de juifs sépharades en Suisse occidentale, mais la population juive en Suisse est en légère baisse depuis 1920. L'intégration conduit souvent à l'assimilation complète ; les juifs sont nombreux à renoncer à leur spécificité, et la part des partenariats mixtes est élevée. Les communautés juives des petites localités disparaissent, alors que la vie religieuse, culturelle et sociale des juifs vivant à Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève est très animée.

Ralph Weingarten, weingarten@sunrise.ch

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des juifs en Suisse

Les années fondatrices (1866–1918)

Le terme „« années fondatrices »“ s'utilise pour désigner la période de croissance économique allant des révolutions de 1848 à la grande crise boursière de 1873. C'est au cours de ces années que la bourgeoisie prit les rênes de la vie culturelle et en partie la vie politique. Pour le judaïsme suisse, le terme recouvre la période allant de l'obtention de l'égalité à la fin de la Première Guerre mondiale. Au cours de ces cinquante années, l'augmentation rapide de la population juive due à l'arrivée de coreligionnaires des pays limitrophes, puis également d'Europe orientale suscite la création de plusieurs nouvelles communautés. Le libéralisme économique et politique de la fin du XIXe siècle provoque une modification de la structure sociale de la population juive en Suisse. L'essor d'une vie juive s'accompagne aussi de réactions antisémites comme l'interdiction de l'abattage rituel.

Changement juridique et social. En comparaison internationale, l'octroi de la liberté d'établissement en Suisse, en 1866, intervient tardivement et seulement à la suite de pressions étrangères, de la part de la France, de la Hollande et des Etats-Unis en particulier. Il faut attendre 1874 pour que la liberté de culte soit inscrite dans la Constitution, à la suite d'une révision, et les juifs des deux communautés argoviennes d'Endingen et de Lengnau doivent même patienter jusqu'en 1879, pour obtenir le droit de cité. Après cette „« émancipation tardive »“, le judaïsme suisse connaît un changement rapide et profond. Des conditions d'admission libérales et une grande liberté de circulation des personnes au niveau international facilitent la migration.

Croissance démographique. La population juive en Suisse quintuple de 1850 à 1920, elle se monte à quelque 21'000 personnes cette année-là, ce qui correspond à un peu plus de 0,5% de l'ensemble de la population, soit une part assez modeste par rapport à d'autres pays. Ce pourcentage ne sera jamais dépassé jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs nouvelles communautés juives sont fondées à la fin du XIXe et au début du XXe siècle : la Suisse en compte 25 à la fin de la Première Guerre mondiale. L'augmentation du nombre de juifs en Suisse favorise le développement d'une intense vie associative sociale, sportive et culturelle.

Urbanisation. L'égalité constitutionnelle, le développement économique vertigineux à cette période ainsi que la brusque croissance des villes ouvrent toutes sortes de nouveaux champs d'activité aux personnes juives, et entraînent un changement de la structure professionnelle de la population juive : de rurale qu'elle était, elle devient urbaine. Dès 1910, plus des deux tiers des Juifs juifs vivent dans les villes de Zurich, Bâle, Genève et Berne. Beaucoup se distinguent comme chefs d'entreprise. Des Juifs juifs participent à la création de banques privées, et prennent une part non négligeable au développement de l'industrie textile et de l'industrie horlogère, comme plus tard, à la fondation de grands magasins. Ils réussissent économiquement, accèdent à l'ascension et la reconnaissance sociales à une vitesse qui était inimaginable quelques années plus tôt. La population juive participe aussi à la vie culturelle, artistique, scientifique suisse, et parfois à la vie politique. Les sionistes profitent aussi de ces dispositions libérales, en décidant d'organiser leur premier congrès à Bâle, en 1897.

Interdiction de l'abattage et antisémitisme. L'égalité civique et l'ascension sociale des Juifs juifs suscitèrent la désapprobation d'une partie de la population suisse. Les incidents antisémites n'étaient pas rares, notamment au moment de l'étatisation des compagnies de

chemin de fer en faillite. Mais aucun thème n'alourdit autant les relations entre les chrétiens et les juifs en Suisse à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, que l'initiative pour l'interdiction de l'abattage rituel, votée en 1893. Cette mesure interdisant la mise à mort des animaux destinés à la consommation par la section de la carotide prescrite par la religion juive, constituait une tentative pour limiter à nouveau la liberté religieuse de la minorité juive par le biais d'un article sur la protection des animaux. Soumise au peuple le 20 août 1893, l'interdiction de l'abattage fut approuvée à une majorité populaire nette de 191'527 voix contre 127'101, et une courte majorité cantonale de 11,5 cantons contre 10,5, contrairement à la volonté du Conseil fédéral et du Parlement. Cette initiative populaire – la première à être acceptée par le peuple –, constituait une tentative de mettre au pas de la minorité juive de la part d'une société majoritairement chrétienne. Avant la votation, un puissant courant antisémite avait déjà soufflé en Suisse, dont les effets allaient se faire sentir aussi après le tournant du siècle. Le succès de l'initiative populaire motivée par des sentiments antisémites n'épuisa pas le sujet. Dans les années qui suivirent, plusieurs cantons essayèrent par la voie légale d'étendre à la volaille l'interdiction de l'abattage, limitée jusque-là au gros bétail. En 1907, le Tribunal fédéral prononça un jugement de principe qui mit un terme à ces tentatives cantonales d'extension de l'interdiction.

Pour se défendre contre les restrictions à la liberté de culte et de religion, les communautés israélites de Suisse créèrent, en 1904, une association faîtière : la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), qui allait assumer d'autres tâches au fil des années. À cause des difficultés d'approvisionnement pendant la Première Guerre mondiale, le Conseil fédéral accorda une autorisation provisoire d'abattage, qui se prolongea jusque dans l'après-guerre. Plusieurs organisations combattirent aussi cette autorisation provisoire, entraînant à plusieurs reprises des débordements antisémites.

L'interdiction de l'abattage n'a pas pu être levée à ce jour. La dernière tentative date de mars 2002. Le Département fédéral de l'économie publique, en accord avec la FSCI, a renoncé à modifier la loi sur la protection des animaux, dans „« l'intérêt de la paix confessionnelle »“.

Migration des Juifs juifs d'Europe orientale: depuis la fin du XIXe siècle, l'immigration de personnes juives en provenance d'Europe orientale, vint s'ajouter à celles des juifs provenant des régions limitrophes d'Alsace, du sud de Bade et du Vorarlberg. La misère et le retour des pogromes entre 1880 et 1930 poussèrent à la fuite environ 3 millions de Juifs juifs d'Europe orientale. La plupart des personnes qui prirent la fuite ou émigrèrent cherchèrent une nouvelle patrie aux Etats-Unis, une petite partie s'installa en Argentine et quelques-unes émigrèrent en Palestine. Des dizaines de milliers de juifs restèrent en Europe occidentale, parmi lesquels quelque 5'000 personnes vinrent s'établir en Suisse. Les migrants d'Europe orientale, qui avaient souvent leurs propres traditions religieuses, arrivèrent en Suisse à un moment où les Juifs juifs établis avaient trouvé une assise économique et une certaine reconnaissance sociale. Cette rencontre devait forcément susciter des tensions, car les juifs de l'Ouest voyaient l'arrivée de leurs coreligionnaires nettement moins favorisés comme une menace pour leur propre position, qui était fragile. Pendant longtemps, les juifs d'Europe orientale vécurent ainsi une sorte de „« double émigration »“. Les communautés s'engagèrent pourtant beaucoup pour les aider socialement et à fuir leur pays d'origine. En plus des immigrés juifs d'Europe orientale qui ne trouvèrent souvent qu'une patrie transitoire en Suisse, plusieurs milliers de réfugiés ainsi que des „« passants »“ d'Europe orientale, comme on les appelait, séjournèrent dans le pays au tournant du siècle. Ces deux groupes de personnes ne restaient en règle générale que quelques jours ou quelques semaines en Suisse. À cela vint s'ajouter un nombre appréciable d'étudiants juifs d'Europe orientale. Avant la Première Guerre mondiale, beaucoup d'étudiantes juives russes venaient étudier en Suisse à cause des restrictions qui leur étaient faites dans leur pays, et grâce aux conditions d'admission libérales de la plupart des universités suisses. Les juives d'Europe orientale furent parmi les premières femmes à faire des études en Suisse.

Antisémitisme administratif. La Première Guerre mondiale entraîna une recrudescence de l'antisémitisme en Suisse, qui toucha surtout les Juifs juifs d'Europe orientale. Des marchands juifs d'Europe orientale furent la cible privilégiée de procès contre les soi-disant usuriers de la vente de denrées alimentaires. Dans la presse suisse, le ton monta contre les migrants juifs d'Europe orientale, rendus responsables de toutes sortes de problèmes sociaux. L'antisémitisme administratif aussi, qui se manifesta dans les dispositions et les pratiques liées à la naturalisation, toucha de manière unilatérale les juifs d'Europe orientale. En 1912 et 1920, le Conseil de la ville de Zurich durcit par exemple les conditions de naturalisation pour les requérantes et les requérants juifs d'Europe orientale en prolongeant la durée de séjour requise pour pouvoir déposer une demande, ce qui ne fut pas le cas pour les candidats qui n'étaient pas des juifs d'Europe orientale. Cette pratique discriminatoire fut supprimée dans le canton de Zurich en 1936, non sans avoir été reprise à son compte tacitement dès 1926 par le Bureau fédéral des naturalisations, dépendant du Département fédéral de justice et police.

Patrick Kury, patrick.kury@hist.unibe.ch

Références

Aron Kamis-Müller, Aron: Antisemitismus in der Schweiz, 1900–1930, Zurich, 1990.

Patrick Kury, « Man akzeptierte uns nicht, man tolerierte uns ! » Ostjuden in Basel 1890–1930, Bâle, 1998.

Patrick Kury, Patrick: Über Fremde reden, Überfremdungsdiskurs und Ausgrenzung in der Schweiz 1900–1945, Zurich, 2003.

Kury, Patrick: „Man akzeptierte uns nicht, man tolerierte uns!“ Ostjuden in Basel 1890–1930, Bâle 1998.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Les médecins juifs au Moyen Age

Au Moyen Age, l'art de la guérison reposait aussi bien entre les mains de laïcs que de religieux. Les médecins laïcs apprenaient leur profession dans un cadre universitaire et achevaient leur cursus avec le titre de « magister » ou de « doctor », ou pratiquaient une médecine empirique au terme d'un apprentissage auprès d'un médecin confirmé. Comme ils n'étaient pas issus de l'Académie de Médecine, on les appelait « maître », comme les artisans. La plupart des gens qui exerçaient l'art de la médecine à cette époque en Allemagne et en Suisse – y compris les juifs – étaient des médecins empiriques qui figurent dans les sources avec l'appellation « maître ».

De nombreux juifs. Le fait qu'il y ait eu passablement de médecins juifs parmi les laïcs s'explique par plusieurs raisons. D'une part, la plupart des professions étaient interdites aux juifs, de sorte qu'à côté de la fonction de prêteur, il ne leur restait souvent plus que le choix de la profession médicale, sans compter que l'exercice de la médecine est un devoir pour les juifs. On les préférait aux non-juifs du fait qu'ils avaient le plus souvent une meilleure formation, et qu'ils avaient acquis expérience et adresse au fil de leurs déplacements, volontaires ou forcés.

Des privilégiés. Au Moyen Age, les médecins juifs avaient une importance particulière dans toute l'Europe, et ils occupaient fréquemment une position privilégiée : même quelques papes ont enfreint l'interdiction religieuse faite aux chrétiens de se faire traiter par les juifs. Quand les juifs étaient chassés des grandes villes suisses, les médecins étaient souvent autorisés à rester ou pouvaient s'y réinstaller peu après en avoir été expulsés.

A titre d'exemple : lors de la grande peste (1348/1349), alors que la majorité des juifs de Bâle étaient assassinés, il semble qu'un médecin juif ait survécu. En 1358, on le retrouve à Francfort-sur-le-Main, où il exerce son art sous le nom de Jakob de Bâle. Peu après, Bâle confie successivement le poste de médecin de la ville à deux médecins juifs, d'abord au magister Jocet (1370-1377), qui avait pratiqué à Fribourg de 1356 à 1370, et enfin à Gutleben, qui a peut-être fait un détour par Strasbourg et Colmar à un moment donné. Après la dissolution de la deuxième communauté juive de Bâle, en 1397, Gutleben a été réengagé comme médecin de la ville pour une durée de dix ans. Après sa mort, en 1406, plus aucun juif n'a résidé dans la ville pendant 400 ans, à l'exception du magister Helyas Sabatti, médecin personnel du roi d'Angleterre et de deux papes, qui a résidé trois mois dans la ville en 1410. Toutefois, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, le médecin juif Joseph d'Allschwil a pratiqué son art durant plusieurs décennies aux portes de la ville sous la protection de l'évêque de Bâle, ce qui ne plaisait pas du tout à Félix Platter qui était alors médecin de la ville. En 1596, Joseph a eu le privilège d'obtenir une autorisation de séjour à vie pour lui et pour ses descendants.

Fribourg a encore accueilli de nombreux médecins juifs à la suite de Jocet dont il a été question plus haut. L'un d'eux, Abraham, a été exécuté en 1428, et bien que les autorités aient décidé de bannir les juifs de la ville de Fribourg, le médecin Akin a reçu l'autorisation de rester jusqu'à l'expiration de son permis de séjour. Cependant, en 1458 déjà, un autre médecin juif, du nom de Manasse était appelé à Fribourg pour traiter un conseiller malade et à partir de 1461, ce médecin a habité à Fribourg et a pu y rester, même quand tous les juifs ont été chassés, une fois de plus, en 1463. A partir de 1464, il est question de Vinan de la Tor, un médecin juif qui a vécu presque trente ans à Fribourg ; il a souvent été consulté par les habitants d'autres localités et a même été dispensé, en 1477, de porter le signe distinctif des juifs.

Les juifs de Schaffhouse ont également été chassés à plusieurs reprises. A partir de 1475, il n'y a plus eu de juifs dans cette ville pendant des siècles, à une exception près, là aussi : de 1535 à 1561, David, à qui les neufs cantons que comptait alors la Confédération avaient accordé un sauf-conduit parce qu'il était connu et estimé pour l'habileté de son art, était le seul juif à pouvoir s'établir à Schaffhouse. Après son décès, son fils Samuel a été chassé de la ville.

Époque moderne et XIXe siècle. De la fin du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, plus aucun médecin juif n'est mentionné en Suisse. Il n'y a aucun médecin parmi les juifs vivant dans le Surbtal à partir du XVIIe siècle. Au XIXe siècle, des juifs de différents pays, dont l'Allemagne et la Russie, viennent en Suisse pour étudier la médecine. Quelques-uns s'y établiront. Leman Bloch, le premier habitant du Surbtal à étudier la médecine à Zurich, s'est immatriculé pour le semestre d'été à l'Université de Zurich en 1851.

Daniel Teichman, daniel.teichman@bluewin.ch

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Les survivants de la Shoah en Suisse

Avant, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, quelques milliers de survivants juifs de l'Holocauste sont arrivés en Suisse par toutes sortes de chemins. Aujourd'hui, on estime que le nombre de survivants vivant en Suisse se situe entre cent et trois cents.

Témoins. Au sens étroit, les survivants de la Shoah sont des personnes qui ont été persécutées en Allemagne et dans les territoires occupés par les Allemands ou leurs alliés de 1938 à 1945 et qui ont été menacés de mort. Ils ont survécu aux camps de travail, aux camps de concentration ou d'extermination, dans des cachettes, dans la clandestinité, avec de faux papiers, chez des partisans ou au sein de mouvements de résistance, ou encore en prenant la fuite dans un pays épargné par la guerre. Ils sont les témoins des presque 6 millions de victimes et d'une existence après la Shoah.

Chemins pour arriver en Suisse. Les chemins qu'ils ont emprunté pour arriver en Suisse se résument de la manière suivante :

- n L'émigration entre 1933 et 1939 : avant la guerre, il y a des juifs qui ont réussi à immigrer en Suisse, même si ce pays se concevait exclusivement comme un pays de transit. A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, il y avait quelque 12'000 émigrants en Suisse.
- n La fuite pendant la guerre : malgré une politique à l'égard des réfugiés très restrictive envers les juifs en particulier depuis des décennies, qui a atteint son paroxysme avec la fermeture des frontières en 1939 et 1942, et malgré les nombreuses expulsions et refoulements à la frontière (dont au moins 24'500 sont attestés), environ 22'500 réfugiés juifs ont pu avoir la vie sauve en gagnant la Suisse. Beaucoup d'entre eux doivent leur survie à des hommes et des femmes qui les ont aidés à fuir ou à se cacher et qui se sont engagés pour eux.
- n Des séjours de convalescence : après la guerre, la Suisse a autorisé quelques centaines de survivants, adolescents pour la plupart, à venir en Suisse pour une convalescence. On connaît surtout « l'action de Buchenwald » par laquelle 377 survivants de la Shoah du camp de Buchenwald sont arrivés en Suisse en juin 1945.
- n 1956 : pendant le soulèvement hongrois de 1956 et surtout lors de son écrasement sanglant par l'Armée rouge, 200'000 Hongrois sont venus se réfugier dans les pays occidentaux ; plusieurs survivants de la Shoah étaient parmi eux.
- n 1968 : lors de l'écrasement du mouvement du printemps de Prague en Tchécoslovaquie le 21 août 1968 par les troupes du pacte de Varsovie sur ordre de l'Union soviétique, de nombreuses personnes en séjour hors du pays ont demandé l'asile à l'étranger. La violence de la répression oblige une foule de gens à fuir. Jusqu'à la fin de l'année 1969, 150'000 Tchécoslovaques quittent leur pays ; parmi les 13'000 qui viennent se réfugier en Suisse, il y avait des survivants de la Shoah¹.
- n 1970-1990 : la fin du régime soviétique provoque d'autres mouvements de fuite sporadiques avec lesquels des survivants de la Shoah arrivent en Suisse.
- n Des raisons privées et professionnelles ont également amené des survivants de la Shoah à s'établir en Suisse. Parmi eux figurent quelques émigrants ayant dû quitter la Suisse pour poursuivre leur route et qui y sont revenus ultérieurement.

Changement d'attitude. Dans les décennies qui ont suivi la guerre se dessine un net changement d'attitude des autorités suisses à l'égard des réfugiés. Pendant le conflit, elles leur avaient fermé les frontières et les avaient renvoyés vers une mort certaine ou obligés à poursuivre leur route, de sorte qu'il ne restait plus que 1'600 réfugiés juifs en Suisse en 1952 sur les quelque 30'000 qui étaient venus y chercher refuge. En 1956, par contre, les frontières étaient ouvertes et les réfugiés les bienvenus. Cela s'explique d'une part par la ratification en 1954 de la Convention internationale sur les réfugiés, faisant du droit d'asile un droit international, et de l'autre, par la publication, peu avant, du rapport Ludwig, qui répertorie avec réalisme les manquements et les omissions de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. De plus, l'emploi battait son plein en 1956, et les réfugiés d'alors étaient pour la plupart des travailleurs très qualifiés, des universitaires ou des étudiants.

Vivre debout. Malgré les expériences traumatisantes faites par tous les survivants de la Shoah, ils ont en général fait preuve d'une capacité à vivre et d'un dynamisme étonnants. Les persécutions n'en ont pas moins laissé des traces. Le plus souvent, les survivants disent qu'ils sont taraudés par l'angoisse, des troubles du sommeil, des cauchemars récurrents pendant des années, la culpabilité d'avoir survécu, l'absence de patrie et de racines, la perte de leurs proches, la dépression et qu'ils doutent profondément de l'image de l'humanité et de celle de Dieu.

¹ Le VSJF s'est occupé de 425 réfugiés juifs (mais en fait on estime qu'ils étaient davantage). voir Christiane Uhlig Gast, « Die Schweiz als neue Heimat », in Tachles 8/33, 2008.

Esther Hörnlmann, esther.hoernlimann@gmx.ch

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des juifs en Suisse. Origines : la Peste noire

Dès le début du XIV^e siècle, la situation des juifs dans les villes de la Suisse actuelle commence à se détériorer. Répandus par les prêches haineux des ordres mendiants, les antiques et absurdes préjugés et présomptions d'empoisonnement de sources, de meurtre rituel, de profanation d'hosties et, de manière générale, d'hostilité envers la chrétienté, se propagent dans la population. Au début, la protection juridique qui engage les villes et pour laquelle elles encaissent de fortes sommes, continue à fonctionner. Ainsi, en 1345, Bâle conclut un pacte dirigé contre des paysans d'Alsace qui s'étaient soulevés et qui pourchassaient les juifs sans aucun discernement. Et en 1347, Bâle bannit des nobles qui se sont rendus coupables de violences envers les juifs pour obtenir la suppression de leurs dettes. En dépit de chicanes et d'hostilités croissantes, les juifs vivant sur le territoire de l'actuelle Confédération échappent provisoirement aux graves persécutions qui ont lieu au même moment en Angleterre, en France ou en Espagne.

La concurrence. Ce qui devient cependant dangereux pour les juifs à partir de 1300, c'est que les chrétiens peuvent se charger des opérations de crédit. Comme l'interdiction canonique frappant ces dernières n'est plus respectée, il y a maintenant de plus en plus de banquiers chrétiens qui s'engagent dans le prêt. Au départ, ce sont de riches émigrés d'Italie du Nord (les Lombards) et de France méridionale (les Cahorsins), puis plus tard les membres indigènes de l'élite urbaine qui font marcher le crédit, et qui considèrent l'activité des juifs comme une concurrence gênante. Dans la mesure où ces banquiers chrétiens disposent d'une influence politique, grâce notamment à leur forte représentation dans le Conseil, ils constituent pour les juifs une menace croissante.

La peste. Le malheur s'abat sur les juifs en 1348/1349, à cause de la « Peste noire », la première épidémie de peste en Europe depuis la fin de l'Antiquité. Favorisée par l'insalubrité qui règne dans les villes moyenâgeuses, transmise par les rats et les puces, la maladie se répand à grande vitesse et anéantit une grande partie de la population, même si le nombre de morts avancé ne résiste pas à un examen critique.

Les boucs émissaires. Dans l'ignorance totale des mécanismes de transmission de la maladie et à la merci de représentations religieuses qui relèvent parfois de la magie, on cherche un bouc émissaire et de prétendus responsables. L'heure est aux pénitents et aux fanatiques. Compte tenu de la méfiance généralisée dont la société fait preuve à l'égard des juifs au XIV^e siècle, il n'est pas étonnant que l'affirmation absurde selon laquelle les juifs, considérés comme les ennemis invétérés des chrétiens, auraient provoqué l'épidémie en empoisonnant des sources, trouve un terreau fertile dans une population sujette à l'hystérie collective.

Massacres, baptêmes forcés et expulsions. On assiste alors au développement d'une véritable conspiration anti-juive en Europe. Des rapports sur les crimes des juifs à l'encontre des chrétiens provenant d'Espagne et de France arrivent à Berne et dans d'autres villes. De leur côté, les Bernois informent les villes alliées de Suisse et d'Alsace que l'on aurait trouvé du poison chez des juifs de Zofingen (après qu'ils aient été soumis à la torture). Des conférences ont lieu sur la parade à adopter face au prétendu danger juif. Lors du Congrès de Beinheim, en Alsace, les villes et les suzerains du Haut-Rhin décident d'éliminer les juifs, malgré les réserves initiales de Bâle, Strasbourg et Fribourg en Brisgau. On en arrive ainsi à d'atroces excès meurtriers. Partout où il est possible de mettre la main sur des juifs, ils sont arrêtés, brûlés avant d'avoir été jugés, ou tués d'une manière ou d'une autre. Les enfants juifs sont baptisés de force.

Le nombre de victimes a été exagéré par la majorité des historiens. Beaucoup de juifs parviennent à s'enfuir, parfois aidés par des voisins chrétiens. Cependant, comme l'épidémie de peste tant redoutée s'abat sur le territoire suisse quelques mois après ces massacres, les communautés juives sont démantelées, leurs cimetières détruits, leurs synagogues confisquées par les autorités.

Une mise en scène. Il paraît peu crédible, aujourd'hui, que le pogrome qui a touché toute l'Europe ait pu être déclenché par une révolte populaire, comme l'affirme le chroniqueur Mathias de Neuchâtel pour Bâle. Derrière l'anéantissement des communautés juives, il y a les membres des couches dirigeantes des villes, qui espèrent que les pogromes vont éliminer la concurrence sur le marché du crédit et annuler des dettes qui dérangent.

Le renouveau. Quelque dix ans après la catastrophe, les juifs recommencent à s'établir dans les villes. On retrouve la preuve de leur présence à Zurich dès 1354, à Fribourg en Nivonne dès 1356, à Bâle à partir de 1360. D'autres villes comme Berne, Bienne ou Schaffhouse suivent. Il s'agit en partie des survivants des pogromes de 1349 ou de leurs descendants qui – cela est attesté à Bâle – réintègrent leur ancien habitat. Sous la protection des autorités urbaines, des synagogues se construisent et des lieux de sépulture sont aménagés. Les nouvelles communautés comptent jusqu'à 100 personnes.

La fin. Vers 1400, la pression de l'administration et de la société augmente sur les juifs. Certaines communautés juives se dissolvent, parce que leurs membres s'en vont, par peur de nouveaux pogromes. C'est le cas à Bâle, par exemple. Mais cette fois, il s'agit d'expulsions globales en bonne et due forme, parfois accompagnées de débordements violents. Les médecins juifs sont les derniers à quitter les villes. C'est ainsi que disparaissent toutes les colonies juives sur le territoire de la Confédération dans le courant du XVe siècle.

Werner Meyer, werner-h.meyer@unibas.ch

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des juifs en Suisse. Une Suisse « sans juifs » - l'imprimerie

Etudes hébraïques. Au XVe siècle, alors que tous les juifs disparaissent du territoire de la Confédération – qu'ils émigrent ou qu'ils en soient chassés –, l'intérêt pour la langue et la littérature hébraïques ne cesse de croître parmi les humanistes. Aeneas Silvius Piccolomini, le futur pape Pie II, qui participe au concile de Bâle, admire vers 1440 les nombreuses pierres tombales couvertes d'inscriptions en hébreu intégrées à l'intérieur des murs de la ville. Au même moment, Künlin, le secrétaire de la ville de Bâle, prend des leçons d'hébreu chez le juif baptisé Nikolaus von Batzen, parce qu'un fonctionnaire qui est en contact avec les juifs pour des raisons administratives se doit de savoir rédiger des textes juridiques en hébreu.

Après 1500, mais avant la Réforme, l'hébreu et le grec occupent une place grandissante chez les érudits. A l'Université de Bâle, fondée en 1460, Wolfgang F. Capito, Konrad Pellikan ou encore Sebastian Brant étudient la langue hébraïque, et l'essor de l'imprimerie à Bâle, Zurich et dans d'autres villes, suscite la publication d'écrits en hébreu.

Publications en hébreu. En 1516 paraît à Bâle le Hebraicum Psalterium, édité par le professeur de théologie Konrad Pellikan chez l'imprimeur Johannes Froben. Plus tard, Pellikan, un adepte de la Réforme protestante, enseigne l'hébreu à l'école théologique de Zurich. Le Hebraicum Psalterium de 1516 est considéré comme le plus ancien ouvrage en hébreu paru en Suisse.

Aux XVIe et XVIIe siècles, les imprimeurs bâlois se reposent sur des juifs polonais pour composer les pages des éditions en hébreu. Les juifs de l'Alsace autrichienne voisine ou de la principauté épiscopale de Bâle travaillent comme correcteurs. Ils obtiennent une autorisation de séjour limitée en ville de Bâle.

En plus des textes édités à Bâle chez Froben, Waldkirch et Petri, des livres en hébreu sont également publiés à Zurich, dans l'officine de Christoph Froschauer.

Talmud de Bâle. Le Talmud en six folios, édité par Simon Günzburg de Francfort, et publié chez Froben entre 1578 et 1580, est considéré à juste titre comme l'imprimé le plus important du XVIe siècle. Un juif expert en la matière, Israel Sifroni de Guastalla, dans le duché de Parme, en est le correcteur. La valeur scientifique de cette œuvre considérable a souffert des interventions dérangeantes de la censure, auxquelles fit procéder la ville de Bâle en accord avec l'empereur Rodolphe II, qui était bigot.

D'autres imprimés en hébreu sont publiés à Bâle et à Zurich aux XVIIe et XVIIIe siècles aussi. En 1602 paraît la première édition du « Maasse-Buch », un recueil de fables et d'histoires en yiddish.

Contacts. Les hébraïstes et éditeurs bâlois chrétiens ont des rapports amicaux, mais distants, avec les juifs habitant la principauté épiscopale ou les territoires contrôlés par la couronne autrichienne. Leur intérêt ne va pas seulement à la langue hébraïque, mais aussi aux coutumes et usages juifs, ce que les autorités réprovent et punissent occasionnellement par des amendes.

Le petit groupe d'érudits humanistes faisant preuve d'une certaine ouverture pour l'hébreu et la culture juive n'est nullement à l'abri des préjugés antijuifs ; ils partagent – leurs écrits l'attestent – la réticence générale et la profonde méfiance de la population envers les prétendus « ennemis de la chrétienté ». Le fait que paraissent aux XVIe et XVIIe siècles, le Talmud et

d'autres œuvres en hébreu ne peut être interprété comme un début de tolérance ou de compréhension.

Werner Meyer, werner-h.meyer@unibas.ch

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »